

Bibliothèque Méjane

logiciels libres



Rosaire Amore (rosaire.amore@aful.org)

Association Francophone des Utilisateurs de Linux et des Logiciels Libres
<http://www.aful.org>

Association du pays d'Aix des Utilisateurs des Logiciels libres

Copyright (c) 2005 R. Amore

Permission vous est donnée de copier, distribuer et/ou modifier ce document selon les termes de la Licence GNU Free Documentation License
(<http://www.gnu.org/copyleft/>)

Version 1.1 ou ultérieure publiée par la Free Software Foundation

Tordre le cou aux termes techniques

Qu'est-ce qu'un...

 Système d'exploitation (Windows, Mac OSX,
GNU/Linux)

 Son noyau

 → Ses utilitaires

 → Ses logiciels

Code source
 et Code exécutable

Format libre (OpenOffice)
 ou format propriétaire (Microsoft Office)

Comment fabrique-t-on un programme?

On utilise des "briques" de base (boucles, tests, fonctions, algorithmes)

...comme en mathématiques

Où les briques sont les axiomes, les théorèmes, etc

...que l'on peut

- Utiliser** librement
- Etudier** librement, si on veut
- Améliorer** librement, si on peut
- Copier et redistribuer** librement

Le début des logiciels libres :

Une imprimante qui marche mal,

une correction du programme de contrôle rendue impossible par la présence d'un brevet.

Cet incident révèle un grave danger sur la liberté de programmer, et pousse Richard Stallman à créer la

FSF – Free Software Foundation

à lancer son projet GNU,

et à mettre au point une licence,

la GPL – General Public Licence

Qui va devenir **la licence de référence** du logiciel libre

Qu'en est-il de l'Internet?

Linux : simple retour à Unix, après 20 ans de propriétaire

Développement Universitaire d'Unix

Depuis 1971, des hommes libres font des choix
de liberté et de don :

Ken Thompson

donne Unix à Berkeley (75)

Winton Cerf

donne TCP/IP (83)

Richard M. Stallman

crée la FSF et lance GNU (84)

Tim Berners Lee

donne HTTP (89)

Linus Torvald

donne le noyau Linux (89)

Internet s'est fait avec le *logiciel libre* et il a fait le *Libre*

...comme le partage du savoir a fait les mathématiques

Les maîtres mots de l'Internet sont le don,

**le partage des connaissances et la
coopération.**

Comment se fait la coopération?

Des *Hackers* qui reçoivent des "merci", sont simplement reconnus, collaborent sur des projets.

Bénévolement ou non (exemple de WatchGuard et Netfilter)

E. Raymond convainc Netscape d'ouvrir son code

=> projet Mozilla.org

Sun ouvre le code de StarOffice

=> projet OpenOffice

Conséquences de la coopération

Ce cycle,



crée le **cercle vertueux** qui participe à l'amélioration souvent très rapide des logiciels qui lui sont soumis.

Licences libres, licences propriétaires

La plus célèbre des licences libres, la GPL (GNU General Public Licence), s'appuie sur **quatre libertés** qui fondent ce qu'est un logiciel libre :



Éthiquement très proche de valeurs fondatrices connues :

Liberté d'utiliser, de faire des copies, d'améliorer et diffuser

Egalité : mêmes droits pour tous

Fraternité : coopération pour construire quelque chose ensemble

Le logiciel n'est pas qu'une question de technique ou de licence

Une licence propriétaire

Extraits de la licence Microsoft (EULA : End User Licence Agreement).
[...]

gives Microsoft rights to collect information about the system and the its use

donne le droit à Microsoft de collecter des informations sur le système et son utilisation

gives Microsoft the right to supply this information to other organisations

donne le droit à Microsoft de fournir ces informations à d'autres organisations

gives Microsoft the right to make changes to the computer without having to ask.

Donne le droit à Microsoft d'effectuer des changements à l'ordinateur sans avoir à demander

Fin 90, la philosophie du Libre gagne du terrain

C'est ainsi que l'on voit apparaître de nouvelles licences, concernant d'autres secteurs que le secteur du logiciel :

Gnu-FDL (sur la documentation),

Creative Commons (oeuvres artistiques et littéraires),...

qui permettent d'adapter et libérer un certain nombre d'oeuvres et de travaux du carcan du copyright.

La notion de bien commun se répand (cf UNESCO)

Les années 90-98

- Le développement du libre décolle, grâce à l'Internet.
- Microsoft bâtit son monopole et prend conscience en parallèle du levier que peut représenter l'Internet pour le contrôle de toute la chaîne de l'information, qui s'appuie de plus en plus sur l'immatériel.
- En 98, Roberto di Cosmo analyse et révèle le projet de Microsoft dans son livre "Le Hold-up planétaire". Ce projet amène simplement au monde décrit par Georges Orwell dans son roman 1984.
- Les nombreux abus de position dominante de cette société poussent de plus en plus les états et des individus à s'affranchir de cette emprise. Dans un premier temps, le logiciel libre est méprisé, et cantonné dans le domaine des serveurs (professionnels).
- De grands progrès sont accomplis en peu d'années et ont fait des solutions libres, des alternatives totalement crédibles dans les entreprises, mais aussi et surtout dans les infrastructures de l'État (administrations et collectivités) et chez les simples citoyens.
- **Le poste de travail en logiciels libres est devenu accessible au grand public**

La guerre contre le libre

- En 1999-2000, la situation est maintenant préoccupante pour les majors.
- L'essor du libre devient inexorable. Le P2P se développe. Tous les échanges se libèrent exponentiellement. Il s'agit d'un vrai danger pour les majors

La libre concurrence est l'ennemi qu'il faut abattre à tout prix, et tous les moyens seront utilisés pour y parvenir. Les principaux :

- **Les Brevets sur les logiciels**

Bloqués pour l'instant au niveau européen, depuis le 6 juillet 2005

- **La loi DADVSI**

Il s'agit d'un simulacre, destiné à faire croire à la nécessité de protection du droit d'auteur.

Le droit d'auteur est déjà parfaitement protégé par la loi du 3 juillet 1985. Cette loi demande à la limite un toilettage pour l'adapter à la réalité actuelle.

Les dessous de la loi DADVSI

- Le principal et véritable objectif de cette loi est de mettre en place et appliquer un système calqué sur le droit américain, appelé DRM (Digital Right Management), protégeant les MTP (Mesures Techniques de Protection)
- Ces MTP sont censées s'appliquer aux oeuvres numérisées pour "protéger les auteurs" du pillage. Ce sont des programmes qui seront placés sur les différents supports (CD, DVD, voire flux de téléchargement) pour contrôler les usages.
- Parmi les caractéristiques de ces MTP :
 - * leur code doit être tenu secret
 - * ils devront interagir avec le système
 - * ils devront ou pourront interagir avec des "serveurs tiers", autrement dit des machines et systèmes dont on ne sait rien.
 - * ils pourront interagir avec des puces spéciales, bientôt installées sur nos ordinateurs (TCPA) qui pourront p.ex refuser de lire des fichiers non validés par l'éditeur du système, ou refuseront d'exécuter des programmes non DRMisés, etc.
 - * Microsoft est en position d'être le principal fournisseur de MTP

Les dessous de la loi DADVSI

- Tous ces dispositifs permettent d'exclure les logiciels libres de ce pan de l'activité sur Internet.
- Ce qui a pour avantage pour les majors de rendre moins attractif leur seul adversaire. C'est un moyen classique pour éliminer un concurrent
- Un avantage "collatéral" pour les majors : la mise en place de ces DRM permettra de contrôler de bout en bout ce que l'on appelle **les infrastructures des systèmes d'information**. L'enjeu central est là.
- On perçoit les dangers d'une telle situation pour
 - * nos libertés,
 - * la liberté de circulation de la connaissance et de la culture qui seront intégralement contrôlés par le système marchand aux mains des majors.
 - * l'indépendance et la sécurité informatique au niveau même de l'état
 - * les dégâts économiques pour l'industrie informatique en France
 - * la démocratie

Avant de conclure...

- L'efficacité du modèle du "Libre" est évidente sur le plan économique mais aussi sur les plans sociaux et tout simplement de l'humain, du citoyen.
 - Nombre de valeurs communes avec celles qui fondent la république
 - **Rempart** contre la mondialisation de l'information,
 - Outil idéal pour la diffusion de la connaissance et de la culture, etc.
 - Garants de la démocratie et de nos libertés
- .../...

Conclusion provisoire

Brevetabilité du vivant ou des logiciels, interdiction de la copie privée, opposition aux médicaments génériques, prolongation de la durée du copyright, tentatives d'inclure l'éducation, la santé, la connaissance dans la sphère des services marchands... une grande cohérence inspire ces offensives, dont on peut penser qu'elles sont des combats d'arrière-garde, car antinomiques à la nature de la connaissance et de sa production, et à la logique profonde des outils, réseaux et environnements informatiques.

En tous cas, l'approche des logiciels libres constitue un point d'appui concret contre la marchandisation et permet de construire des réponses "autres" sur le plan économique.

Il y a donc de multiples raisons pour qu'une république laïque intègre les logiciels libres dans ses problématiques, et les adopte pour son propre fonctionnement, dans une transition douce et réaliste. Avec l'avantage de résoudre une contradiction, à savoir s'opposer à la tentation totalitaire et, dans le même temps, contribuer à la perpétuation des situations de rentes qui subsistent dans l'informatique grand public, au bénéfice des grands éditeurs informatiques mondiaux.